

ORIGINES SUPPOSEES DE CHERATTE

Chapitre 1 : Preuves , Probabilités, Possibilités

Des Preuves écrites

On ne sait rien de précis sur l'origine du village de Cheratte

Tout ne peut donc être, tant qu'à présent, que suppositions, ou plutôt, essais d'explication.

Car il existe des probabilités ,un faisceau de possibilités qui peuvent diriger le chercheur vers telle ou telle théorie, plutôt que vers d'autres.

Certains chercheurs ont déjà tenté d'expliquer ces débuts : nous les reprendrons en les citant. Nous y ajouterons cependant quelques considérations qui nous paraissent intéressantes ou importantes.

Plus tard, peut-être , à la lumière de l'une ou l'autre découverte, pourra-t-on confirmer ou infirmer certaines théories avancées jusqu'ici : c'est cela le plaisir de l'Histoire Locale.

Cheratte est le nom « actuel » du village . Il n'en a pas toujours été ainsi .

Des sciences comme la toponymie, l'étymologie et la sémantique, nous aident à retrouver quelque peu l'origine du nom d'un village ,en se servant de comparaisons avec d'autres noms, en remontant à des mots latins ou celtiques ou encore en appliquant à un nom ancien "possible" une caractéristique qui aurait pu être à l'origine de ce nom.

Plusieurs théories ont été avancées, défendues et critiquées par les uns et les autres. Certaines sont attrayantes, voire convaincantes. Certaines viennent appuyer une hypothèse et on remarquera ,alors, qu'elles sont souvent "allongées" pour leur faire dire ce qui est recherché par l'auteur de l'hypothèse.

Je me contenterai de les reprendre , en les classant cependant en trois groupes, ce qui est déjà un choix de ma part. Dans un premier groupe, je mettrai les théories qui me paraissent peu crédibles.

Dans le deuxième et le troisième groupe, je sélectionnerai les deux théories qui me paraissent les plus intéressantes, encore que je préfère nettement la troisième.

1. Le nom de Cheratte aurait des origines celtiques .

- M. Bullet , dans ses "Mémoires sur la langue celtique" , fait dériver le nom de Cheratte de deux mots celtiques "Cer" et "Rat" (près de la rivière).

- Del Vaux de Fouron, en 1841, dans le "Dictionnaire géographique de la Province de Liège" nous dit ceci : *"On prétend que le nom de Cheratte dérive des mots celtiques Cer (près) et Rat (rivière)"* . Ce petit mot "prétend" montre le peu de foi qu'il accorde à cette origine.

- Dejardin, en 1855, dans ses "Recherches sur l'Histoire de Cheratte" rappelle l'avis de Bullet en le critiquant : *"Mais il ne faut accepter qu'avec réserve l'assertion d'un savant qui avait la manie de voir du celtique partout"* .

On ne peut pas dire que ces avis soulèvent encore aujourd'hui beaucoup de partisans. Les deux autres propositions semblent nettement plus crédibles.

2. Le nom de Cheratte aurait des origines romaines ou gallo-romaines .

- Carnoy, dans son "Dictionnaire Etymologique" p. 118 et 664 , propose plusieurs pistes :

"Il se trouvait à Cheratte, à l'époque gallo-romaine, un pont sur la Meuse que détruisit Pépin le Bref. Le nom de Cheratte se rattache de l'une ou l'autre façon à cette circonstance. Il paraît, en effet, être un dérivé de "carrus" (char) et désigner une voie pour chariots, comme carraria, carrabile ou carrale (ancien français "charal")" .

"En raison de destructions subies par ce village gallo-romain, on pourrait peut-être interpréter son nom par "casa rapta" (villa pillée) d'où sortirait phonétiquement Cheratte " .

" On pourrait le placer en parallélisme avec "camini ruga" (chinru) ou "camini strata" (chinstre) " pour "route du foyer".

" On pourrait remonter au composé hybride "camini raida" venant du germanique "raida" ou de l'anglais "road" .

- Léon Linotte donne son interprétation (Histoire de l'Ancien Ban de Cheratte : 2.10.1958) : *" il semble que la plus plausible soit tout simplement " Voie pour chars ". Cette signification nous donnerait une preuve nouvelle de l'existence d'un pont à Cheratte "* .

Linotte , historien originaire de Cheratte, défend une thèse assez semblable à la première thèse de Carnoy . Il défend cette thèse dans une entrevue avec un journaliste de "Femmes d'Aujourd'hui" (n° 769 du 28.1.1960):

" Le village de Cheratte a été sans doute traversé par une voie pour chariots, d'où son nom vient probablement de "Carat" ou "Caratte", dérivé de "Carrus" qui signifie char ou chariot . "

3. Fernand Schreurs , en 1944, (A.H.L., t.3, n°2 , 1944 Vaillant Carmanne Liège p.131), conteste ces arguments :

" Carnoy propose trois explications qui sont inacceptables. Je pense que nous nous trouvons tout simplement en face du latin "cataracta", dont le sens semble avoir varié . Pour Pline, c'est une chute d'eau importante ; pour Sénèque, une écluse, un barrage ; pour St Ambroise, une écluse, un réservoir d'eau.

Les diverses acceptions de "cataracta" peuvent convenir à Cheratte. Des ruisselets dévalent le coteau de la Meuse . Les ruisseaux de Ste Julienne et du Ways, qui arrosent l'ancien hameau de Barchon, peuvent avoir été pourvus d'une écluse. La Meuse, elle-même ,peut avoir été à l'origine de cette dénomination.

Le mot "cataracta" n'est pas isolé dans la toponymie de la Gaule : Vincent (T.F. p.122) mentionne la Carate (Maillane, BDR), Chalette (Aube).

- Jean Haust, dans le même bulletin de l'A.H.L. félicite l'avocat Schreurs *"pour sa jolie trouvaille"* :

" Sa conjecture étonne d'abord, elle s'impose ensuite. On admettra que la finale "acta" s'était dès l'origine, altérée comme dans l'italien "cataratta". La forme normalement réduite aboutit au wallon "tchèrate" , comme carritta au wallon tchèrete (charette)" .

A propos d'un pont de pierre qui, d'après la tradition, fut édifié à cet endroit l'an 102 ou 122 et qui s'appelait "Pont des Romains", la "Chronique Liégeoise" de 1402 (édit.Bacha p.8) porte " in Carath prope Jupillam" , forme qui doit provenir d'une source beaucoup plus ancienne : en tous cas, elle s'accorde pleinement avec le primitif "caratta" .

D'après le "Französisches Etymologisches Wörterbuch" de W. von Wartburg (Bâle 1928), le type gréco-latin "cataracta" survit en italien, en Espagne, dans le rhénan "Kadrich" et dans le français "La Chorache" (Drôme).

Pour la sémantique, le F.E.W. fait cette remarque: le sens de "chute d'eau" se rapporte presque exclusivement aux cataractes du Nil , ce qui correspond avec la définition de l'Académie (1878) " rapides qui rendent difficile la navigation d'un fleuve" .

A mon avis, ce dernier sens serait ici préférable. Il s'agirait de la Meuse qui, à Cheratte, oblique brusquement du sud à l'est, parcourt environ un km, pour faire ensuite un coude à angle droit vers le nord. Si nous nous reportons à quinze ou vingt siècles en deça, il a dû être fort redouté des bateliers puisqu'il est, chez nous, le seul qui ait reçu une appellation aussi remarquable.

A l'angle de la Meuse, sur la rive gauche, étaient blotties les maisons de Chertal (littéralement Cheratelle). Ce hameau, nommé jadis Ceretale, s'appelait aussi, aux 17e et 18e siècles, Cheratte tout court, quand l'équivoque n'était pas possible, et plus souvent Cheratte par deçà , pour le distinguer de Cheratte par delà , ou Cheratte Outre Meuse . Dans la suite, cette dernière, ayant grandi en importance, a seule gardé le nom de Cheratte.

Le fait singulier qu'il y avait en réalité deux Cheratte s'explique si l'on admet que la partie du fleuve qui les sépare portait elle-même primitivement le nom de "La Cheratte" c'est-à-dire "La Cataracte" ."

- Robert Bodson et Georges Distèche, dans leur mémoire de fin d'études "Essai de monographie sur Cheratte" (Ecole Normale St Barthélemy Juin 1968), rappellent ces arguments de Schreurs et Haust et les appuyent :

*" Ce phénomène de cataracte serait appuyé par le toponyme "Rovillé-Pont" qui est du même registre, puisqu'il fait, lui-aussi, appel à des eaux tumultueuses."
Ce nom "Rouillé Pont" ou "Rovillé-Pont" est repris par Dejardin.*

- Léon Linotte , cependant, aurait déclaré à Bodson et Distèche, *"qu'il ne fallait accorder à cette théorie aucun crédit, du fait qu'il n'y avait à Cheratte aucune cataracte ; pourtant, ajoutent-ils, il fallait donner à "cataracta" le sens de "rapides qui rendent la navigation difficile".*
Ils ajoutent encore : *" Après avoir rejeté l'explication de Schreurs et Haust, Mr Linotte nous a dit qu'il connaissait la véritable étymologie, mais il ne nous l'a pas donnée "*.

- Carroy , quatre ans après la publication de l'article de Schreurs et Haust, publie dans "L'origine du nom des communes" (Louvain Universitas 1948 , T 1, p.134) : *" Comme la Meuse a, à cet endroit, un cours très rapide, on ne pourrait mieux faire que de remonter à "cataracta" qui survit en France dans Caracte, Chalette ..." .*

Les premières mentions écrites du nom de Cheratte, sur des actes, datent du XIIIe siècle .

Le nom de Cheratte a donc été modifié au long des temps, comme c'est d'ailleurs le cas de tous les noms de lieux .

En 742, c'est de "Charat" que l'on parle ; en 759 , c'est le mot "Carretale" qui est utilisé et dans une chronique du 15e siècle, c'est le nom de "Carath" qui vient.

Selon S.P.Ernst, 1236 est la première date à laquelle est cité le nom de Cheratte sur des documents.

Pourquoi si tard ?

Si on regarde les autres villages, on constate que les mentions antérieures portent presque toujours sur des cessions de propriété de ces villages ou paroisses à d'autres personnes que leur "propriétaire" précédent .

Cheratte est resté "bien de la couronne" jusqu'à sa vente en 1640, aux Saroléa. Il n'est donc pas étonnant de voir apparaître si peu le nom de Cheratte dans de pareils actes.

Citons quelques mentions des XIIIe et XIVE siècles :

En 1243, Cheratte est mentionné dans l'acte de Jean Sack de Wijck, receveur général du Duché de Limbourg, pour la cession au Brabant du Pays de Dalhem.

En 1245, le 22 juin, un acte du doyen du chapitre de Saint-Martin de Liège mentionne l'orthographe de " Charate " (Poncelet : Abbaye de Vivegnis ,dans B.S.A.H.D.L. ,T.X p.25 n°V Liège 1896).

Au milieu du XIIIe siècle, on trouve " Cherrat " dans la Gesta abbreviata de Gilles d'Orval (S.Balau : les sources de l'histoire de Liège au Moyen Age, étude critique p.462, note 3, Bruxelles 1903).

En 1300, le Registre des biens de l'Hôpital de St Mathieu à la Chaîne, mentionne les orthographes de Ceretalle et Cheretalle (Petit Cheratte) (Archives de l'Evêché de Liège Hospitalia , cote P.I.8, f° 24 r°).

En 1301, le vieux Record de Cheratte reprend l'orthographe " Cherat " , repris par les échevins le 7.6.1732.

Le 24.3.1314, on voit la mention " ante Cherate " reprise par E. Poncelet : le Livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck p.130 , Bruxelles 1898.

Le 24.8.1350, on voit enfin apparaître le nom de " Cheratte " , repris par J.Ruwet dans le Cartulaire de l'abbaye cistercienne du Val-Dieu p.285, Bruxelles 1955.

Vers 1350, on a " apud Carettam, apud Cherat et Cheratte " , repris par L.Galesloot dans le Livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant, p. 231, 237 et 280, Bruxelles 1865.

Dans la deuxième moitié du XIVe siècle, on a " Cherat " , repris par A. Borgnet : Ly Myreur des historis, chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse tI, p.525 et 631 ; tII, p.484, Bruxelles 1864 et 1869).

En 1389, on a " Cherat " (A.G.R. Chambre des Comptes Duché de Limbourg et Pays d'Outremeuse n°2436 f° 158 r°).

En 1393, mention est faite par Jean de Warsage, dans les comptes d'argenterie, d'un don à l'église Notre Dame de Cheratte : "...donné 4 setiers d'épeautre pour l'autel de Notre Dame à Cheratte ,comme il a été fait sans interruption depuis l'an 1264, au jour de St André."

A la fin du XIVe siècle, on a " Carath " (Chronique de 1402, dans E. Bacha : La Chronique Liégeoise de 1402, p.8, Bruxelles 1900).

Des Probabilités

En dehors de ces "preuves écrites" ,il y a des faits qui font partie de l'histoire Cherattoise et qui montrent que cette histoire a commencé bien plus tôt que les mentions écrites.

Le Pont "Romain"

- Une chronique latine rédigée vers 1250 ,peut-être écrite par Gilles d'Orval, "Gestia abbreviata" (S.A.H.D.L. T.XIV p.287 Liège 1903 et La Chronique Liégeoise, édition Bacha p.8), nous dit :

" Hunc temporis fecerunt duos pontes lapideos supra Mosam, unum in Carath, alium contra Amanium et eos causa fraternitatis spiritualis a beato materno suscepto pontes Treverenses nominarunt".

- Une autre chronique "Gesta episcoporum leodiensium abbreviata " , écrite peut-être par Jean le Prêtre, curé de Warnant vers 1350, (S.A.H.D.L. ; J.Heller : Monumenta Germaniae Historica, T. XXV p.130) , nous dit encore :

" Anno Domini 759, Pipinus rex celebravit pascha in Jopilia. Qui, destructo ponte lapideo in Ceretalle supra Mosam, de eisdem lapidibus edificavit domum et ecclesiam conventualem in honore perpetue virginis in villa Harstaliium dicta et in eadem crucifixum stature sue collocavit"

- Au 14e siècle, Jean d'Outremeuse, dans son oeuvre "Li Myreur des Histors" (A. Borgnet : Ly Myreur des Histors, chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse ,T.1, p.525 et 484, livre I, Bruxelles 1864), cite :

" Item, l'an CXXII , fisent cheaux de Tongre sour Mouse II ponts, assavoir unc devant Cherat et l'autre devant Amain, et furent de pire."

" Item, l'an VIIC et XLV , vient Pipin en son palais de Jupilhe , sy y celebrat la fieste des Pasque. En chi temps, enssi com nos l'avons dit deseur, avoit II pons de pire sour Mouse : ly unc estoit à Cherat desous Lotringe, et l'autre à Amain ; mains li roy Pipin fist abatre cheli de Cherat et fist des pires qu'ilh en oistat fondeir une engliese à Herstal et I palais royal, et fist faire le crucefis del engliese di Herstal de son grandeche. "

Jean d'Outremeuse reprend la même histoire dans une autre oeuvre, "La Geste de Liège" (A. Borgnet : idem, T I, p.631, livre I, vers 3095 à 3105 Bruxelles 1864 et p.657 TII, livre I, vers 12567 à 12579 Bruxelles 1869) :

*“ Celle an droit cent et XV, n'en aiés ignoranche,
Fut fait droit à Cherat I pont, por aliganche
Faire à tos cheas qui ont là endroit leur chevanche
La ducesse Emeline le fist par convenanche
En droit desos Lotringe, le castel d'apparanche ;
Pepins, li nains petits qui puis fut rois de Franche
Le destruit puis apres, si en fist edifianche
Del englise à Harsta des pires sens vitanche ;
Là fist unc crucefis et son grant et semblanche
Encor y est , j'en fay à tos notifianche,
De sa propre fachon. ”*

*“ A ycel temps, barons, Peppin le Roy de Gal,
Qui d'Austrie et Neustrie fut tous seuls roy jugal,
S'en vint droit à Jupilhe son palais cathedral,
Où ilh celebrat paske en son royal estal.
Si fist à cesti fois une chouse agreal ;
Mains je ne say s'ilh est maintenant profital,
Car le grant pont de pire, qui fut à Cheretal,
Dont je vos ay desus parleit en commonal,
At Peppins tot destruit ; des pires de mural,
Fist l'englise de Herstal, c'est chouse verital,
En honour Perpetue la virge tres-roial,
Unc crucefis y mist ly bons roy virtual,
Qui est de sa faitur et son grant peringal. ”*

La Chronique , dite de 1402, (Bacha : la Chronique de 1402, p.1 à 35 Bruxelles 1900) (S. Balau : Sources de l’Histoire de Liège au Moyen Age, Etude critique p.533-538 et 540-543 Bruxelles 1903) nous dit :

“ Anno Dominice incarnationis CII^o. Tunc temporis fecerunt duos pontes lapideos supra Mosam, unum in Carath juxta Juppiliam , alium vero contra Amanium ad leucam de Hoyo, et eos causa fraternitatis spiritualis a beato Materno suscepto pontes Treverenses nominarunt. ”

Trois chroniques des XVe et XVIe siècles reprennent presque textuellement le récit des *“ Gesta abbreviata ”*.

-La première, dite de Saint Laurent, est écrite en 1493. Elle est citée par le chanoine Balau, dans les Chroniques Liégeoises T.I, p.1 à 10, Bruxelles 1913. Il se réfère au Manuscrit n° 2, 2325, de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

-La deuxième, dite de l’Abbaye de Saint Jacques, datant du début du XVIe siècle, est reprise par le même chanoine Balau, se référant au Manuscrit n° 13791, de la même bibliothèque.

-La troisième, dite de la Chronique de Jean de Brusthem et datant de la même époque que la deuxième, est citée , toujours, par le même chanoine Balau, se référant au Manuscrit n° 21.822, de la même bibliothèque.

Ces trois chroniques précisent, en outre, que la destruction du pont romain a eu lieu sous l’épiscopat de Fulchaire, vers 750.

“ Tempore hujus, Pipinus rex celebravit Pascha in Jopilia, qui destructo ponte in Ceretalle supra Mosam de eisdem lapidibus edificavit domum regiam et ecclesiam conventualem in h. perp. Virg., in villa Harstaliū dicta, et in eodem crucifixum facture sue collocavit. ”

“ Pipinus rex celebravit festum Pasche in Jopilia, qui destructo ponte lapideo in Charettat supra Mosam de eisdem lapidibus edificavit domum regiam et ecclesiam conventualem , in h. beate M. Virg., in villa Harstaliū dicta , et in eodem crucifixum stature sue collocavit. ”

“ Tempore domini Fulcharii episcopi, Pipinus rex, destructo ponte in Chereatalle de ejusdem lapidibus fecit domum regiam et ecclesiam conventualem in honore perpetue Virginis Marie, in Herstallio et in eo imaginem crucifixi stature sue collocari fecit. ”

- le Révérend Père Carme Bouille , en 1725, (H.V.P.L., T.1, p.43), nous dit :

" Pepin ayant fait ruiner le pont dit de Cheratte sur Meuse, qui aboutissait de ce lieu à Pontis, et qui peut bien être le même dont les auteurs font mention en l'an 115, Charlemagne, son Fils, employa les debris de ce pont à bâtir une Eglise à Herstal , en l'honneur de la Vierge et y fit placer un crucifix de la hauteur de sa taille qui se voit encore, suivant la tradition du lieu."

"Lorsque les eaux sont baissées, on en peut voir les fondemens, ceux d'allentour le nomment Rouillé Pont ; il y a au dessus une ferme dite du bois pontis, qui appartient à l'abbaye de Vivegnis. On remarque aussi que les pierres de l'église d'Herstal ont été ancrées les unes aux autres , pour rendre le pont plus solide".

- Henri Del Vaux de Fouron (Dictionnaire géographique de la Province de Liège , part 1, Liège, chez Jeunehomme en 1841 , p.98) dit :

" Pepin fit ruiner le pont de Cheratte sur la Meuse, qui aboutissait de ce lieu à Pontis. Charlemagne, son fils, employa les débris de ce pont à bâtir une église à Herstal. Lorsque les eaux sont basses on en peut voir les fondemens : on le nomme "Rouillé-Pont" ."

- Le notaire Joseph Dejardin , en 1855 (Recherches historiques sur la commune de Cheratte dans l'Ancien pays de Limbourg Carmanne Liège), nous dit :

" Dans les eaux basses, on peut encore reconnaître, sur la rive droite, les vestiges de ce pont, les fondations d'une pile de deux mètres de longueur sur trois de largeur. Cet endroit se nomme "au rouillé pont" ou "rovillé pont" . La tradition locale veut que ce pont ait traversé toute la campagne, parce que, il y a cinq ou six siècles encore, disent les anciens de l'endroit, la Meuse baignait le pied de la montagne ; un fer de gaffe, trouvé dans le gravier de cet ancien lit de la Meuse, en creusant un puits près du château, en 1837, confirmerait-il cette tradition ? "

- Fremder , en 1858, "La Meuse Belge" (édition Renard Liège p.283-4) , nous dit :

" En été, on aperçoit encore les fondements d'un vieux pont, le "Rouillé" ou "Rovillé-Pont", qui joignait Cheratte à la rive gauche."

- F.Henaux , en 1859, cite une chronique "Naissance de Charlemagne" (4e édition p.40) , où il nous dit :

" L'an même (742-743) vint Pepin en son palais à Jupilhe sy y celebrat sa fieste del Pasque. En chi temps eussi Pipin fist abatre li pont de Charat et des pires quilh en oistat fist fondeir une engliese a Hestale et un palais royal et fist faire le crucifis del engliese de sa grandeche"

- Gossuart , (Bibliothèque de l'Université de Liège n° 1152 p.36) reprend ce texte :

" L'an 745 , il y avoit deux ponts sur Meuse, un à Cheratte et l'autre à Amay et le roi Pepin fist abatre celui de Cheratte et des pierres en fist l'église de Herstal".

- Léon Linotte nous reparle d'un pont qui aurait existé, à l'endroit du futur "passage d'eau" , au pied de l'actuelle Voie Mélard, aux temps des Tongrois, dans un article intitulé "Le pont romain de Cheratte a-t-il existé ?" :

" Vers 122, les Tongrois font construire deux ponts en pierre sur la Meuse, l'un à Amay, l'autre à Herstal. Ce pont, dit "Treverenses" (des Trévires), était situé à "Carath", ancien nom de Cheratte.

Ce pont aurait été détruit sous Pépin le Bref, vers 750, et les débris servirent à construire les soubassements du choeur de l'église de Herstal La Licour, commencée en 737 par l'évêque de Liège Floribert.

Ce pont est cité par Seyn, dans son "Dictionnaire" , par Jos.Dejardin, dans son "Histoire de Cheratte" en 1851 , par Delvaux de Fouron dans le "Dictionnaire des Communes" en 1845, par Bouille dans "L'Histoire du Pays de Liège" en 1725, par Vandenberg, chanoine de Liège, dans un manuscrit, par Jean D'Outremeuse dans le "Miror des Histors" vers 1350, par Gillas d'Orval en 1250 et dans un manuscrit du 17e siècle, repris dans "Historia Germanica".

L'archéologie révèle des soubassements de murs anciens à l'église de la Licour à Herstal et l'on peut situer ces vestiges avant l'an 1200. On remarque des pierres érodées par les eaux du fleuve, l'une porte une inscription à l'allure romaine "T.F.C." . On a constaté la présence de pilotis à Cheratte en 1921, sous la direction de l'archéologue Breuer de Bruxelles.

La topographie montre qu'à cette époque, où la Meuse baignait le pied des collines aux confins du Pays de Herve, l'endroit le plus propice pour l'établissement d'un pont se situe entre Cheratte et Argenteau, où d'antiques chemins aboutissent au fleuve.

La toponymie nous renseigne une "Vielle Voye" d'une haute antiquité, qui allait vers le Pays de Herve, par Hoignée, Housse... C'était l'unique chemin de Cheratte bas où les rives étaient souvent inondées par les grandes eaux.

Une similitude de noms nous a frappé en deux endroits différents, qui pourraient rappeler l'existence de deux ponts signalés à Amay et à Cheratte. Ces lieux dits sont disposés de la même manière de part et d'autre sur une distance de 5 km.

Du côté d'Amay: Hermalle-sous-Huy , Bois Vivegnis, Neuville, Croix Rouge, Tillesse, Tombeux et Clermont-sous-Huy... Dans la région de Cheratte : Hermalle-sous-Argenteau, Vivegnis, Neuville à Wandre, Croix Rouge à Fexhe, Tilice à Herstal, Tombaux à Vivegnis, Clermont sur Berwinne et Pontisse-lez-Herstal.

Cette analogie fait penser à un plan d'ensemble, ayant des origines assez communes et qui pourraient remonter à l'époque des Tongrois.

Les routes de Tongres aboutissent, selon les mêmes données, à Amay et à Cheratte, pour rejoindre (pour Cheratte) l'antique route romaine de Maestricht à Trèves, comme on peut le voir sur les "Cartes romaines" de Mertens.

En bref, la fondation de Cheratte est de création très ancienne et son évolution historique se rattache à l'existence de ces vieilles voies , de ces chemins antiques.

Cette localité est née dans le creux des collines tout comme ses voisines : Jupille, La Xhavée, Souverain Wandre, Wandre, Argenteau, Visé , pour se tenir ainsi à l'abri des inondations.

Cheratte existait à l'époque carolingienne, soit au 8e siècle, ainsi que Jupille et Herstal, c'est un fait historique incontestable.

Ce nom de Cheratte viendrait du terme "Chera", chemin à flanc de coteau : il signifierait donc " la voie pour chars taillée dans le rocher . Et ces chars alors ne passaient-ils pas sur un pont ? ...

Linotte (Histoire de l'Ancien Ban de Cheratte : 2.10.1958), reprend les divers auteurs plus anciens que lui, notamment Dejardin, Bouille, Jean d'Outremeuse etc , en faisant ressortir la similitude entre les récits divers, dont, pour lui, " la parenté est indéniable ".

Sa conclusion nous semble intéressante : “ *Nous savons que Jean d’Outremeuse a inventé pas mal de récits légendaires pour enrichir sa narration? Mais il n’a pas inventé tout ce qu’il a écrit au sujet du pont de Cheratte . Ici, il a puisé dans des chroniques latines plus anciennes, aujourd’hui disparues? “*

- Bodson et Distèche (Essai de monographie sur Cheratte Liège 1968) :

" Dans l'église d'Herstal, du monument primitif, il ne subsiste plus que le choeur et le transept ; c'est donc vers ces deux parties de l'édifice que s'orientera notre examen.

Nous constatons sans peine que soubassements et angles de maçonnerie sont faits d'une pierre calcaire; or, cette pierre calcaire n'existe pas à Herstal et ne saurait provenir que de Cheratte, ou à la rigueur d'Argenteau.

De plus ces pierres portent des traces qui ne se justifient pas par l'emploi qui leur est aujourd'hui conféré ; nous ne voyons pas très bien en effet ce que de tels plombages, alvéoles, entailles ou agrafes feraient dans les soubassements d'une église !

De plus, plusieurs pierres sont profondément érodées, ridées, creusées par l'eau; or il est impossible que ces pierres aient subi une pareille action à l'endroit où elles se trouvent aujourd'hui.

Devant une telle convergence d'indices, il semble vraisemblable que nous pouvons conclure que ces pierres ne sauraient provenir que de la démolition d'un pont, d'une digue ou d'une culée de la région Cheratte-Argenteau .

Sur une des pierres examinées, nous remarquons une inscription " T.F.C ." ; ce blochet d'angle du transept nord-ouest présente ces trois caractères, trois lettres de grandes dimensions (7cm X 4cm X 4cm).

Le point qui suit le "C" est plus espacé, ce qui signifie qu'il s'agit d'une fin d'inscription. Les deux barres horizontales du "F" sont sensiblement égales. Cette graphie date, avec certitude, la pierre du Ier ou du 2e siècle de notre ère.

Collart-Sacré remarque qu'une telle inscription correspond aux habitudes romaines (Libre Seigneurie de Herstal, Liège Thone 1930 T.II. p.412 et 413).

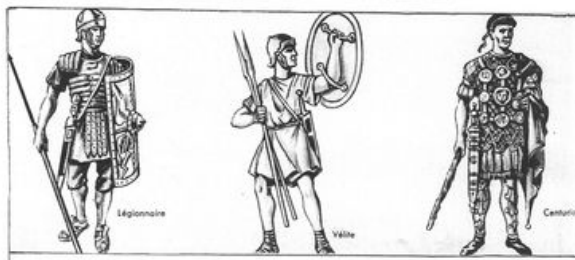
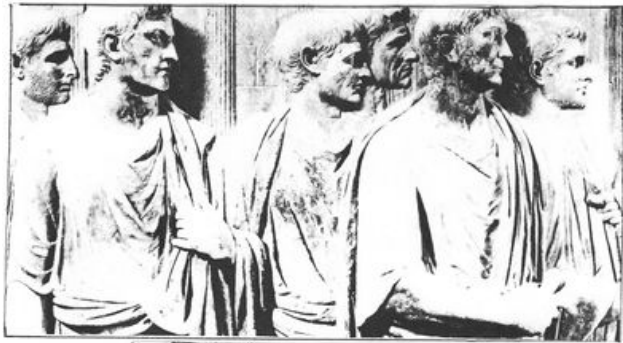
Il cite un article de Comhaire (Ch.J. Comhaire (Le Pont des Romains de Herstal. Le “ Pons Mosae ” de Tacite, Bulletin de l’Académie royale d’Archéologie de Belgique : T.LVIII ; p.7 et 8 Bruxelles 1906) qui nous propose cette lecture des lettres “ T.F.C. ” .

"F.C" signifierait "facere curavit" ou "facerunt curavit" ou "faciendum curavit"

"T." pourrait signifier" ex Testamento" (E.T. repris dans de nombreux textes) mais plus encore un nom propre ou un titre .

" T.F.C ." ne peut appartenir à une inscription funéraire, car la dimension du "T" est trop importante (7 cm). Il ne peut s'agir que d'une inscription commémorative ou dédicatoire d'un pont et le "T" serait alors un nom propre , celui de l'Empereur romain Trajan .

On aurait alors "T.F.C ." pour " Trajan facere curavit " (Trajan a veillé à l'exécution de ce pont) .



L'empereur Trajan et sa suite – L'Arc de triomphe de Trajan à Rome – Soldats romains

La construction du pont de Cheratte remonterait donc aux années 98 à 117, règne de cet empereur romain. La graphie du "F" indique bien cette époque . ”

Léon Linotte (Histoire de l'ancien Ban de Cheratte 2.10.1958) nous donne les mêmes explications sur ces pierres portant les inscriptions “ T.F.C. ” .

A quel endroit était construit ce pont ?

Linotte (H.A.B.C.) avance une explication qui nous semble plausible :

“ Il aurait fallu rechercher l'emplacement le plus favorable à l'établissement d'un pont, en se laissant guider par la topographie de la vallée. Or, un seul endroit réunit toutes les conditions requises pour ce genre d'ouvrage.

Sur la rive droite, en aval du village, la colline plonge littéralement dans le fleuve ; au midi, venant de Wandre, un ruisseau (le ruisseau du Clusin) déchire la vallée dans toute sa longueur jusqu'à son embouchure, située à une centaine de mètres en amont du hameau de Chertal, qui apparaît ramassé sur la rive opposée. C'est à cet endroit, et pas ailleurs, que les romains, si réellement ils ont construit un pont à Cheratte, l'ont jeté. Le site s'y prête admirablement. ”

Le ruisseau dont parle Linotte n'est plus visible, actuellement, que dans une prairie, à la limite de Wandre, où il est encore aujourd'hui, bordé d'aulnes.



Les aulnes du Clusin

Ce ruisseau, appelé à Wandre, la Meir ou le Clusin, est formé par les eaux de la fontaine de la Neuville.

Ce ruisseau était alimenté, aux XVIe et XVIIe siècles déjà, par les eaux des bures du nord de Wandre et du sud de Cheratte. Il longeait les arrières des maisons situées le long de l'actuelle rue de Visé, jusqu'aux Aciéries de la Meuse. Il s'éloignait alors de la route, derrière la propriété de la famille Ruwet, se jetait dans un étang au milieu d'un terrain marécageux. On y pêchait encore des écrevisses après la guerre 1914-1918.

Il longeait alors le chemin de fer, après avoir traversé la rue du curé devant la maison Verbert, pour, à nouveau obliquer vers la rue de Visé, dans les terrains de l'Institut St Dominique. Il traversait la rue de Visé, face à l'ancienne lamperie du charbonnage, passait sous celle-ci pour délimiter, à mi-chemin entre la Petite Route et la rue de Visé, les diverses propriétés y établies. Il passait alors sous la maison Malchair, où un petit pont le laissait voir, traversait la place de Cheratte, longeait l'église et l'ancienne école catholique des garçons, pour traverser vers la rue des Champs, le chemin de fer. A cet endroit, se trouvait la pompe publique et le pont qui permettait de passer vers la rue des champs. Il traversait en biais le terrain de l'école Notre-Dame, passait sous la maison Colleye, traversait la rue P.Andrien, entre les maisons Deby et Kariger, pour se jeter dans la Meuse.

Tout ce parcours a été progressivement entièrement voûté, servant d'égout au village de Cheratte, avant d'être inclus, dans les années 2000-2001, au système de démergement.

Linotte (H.A.B.C) poursuit :

“ Les importants travaux entrepris en 1935 pour la rectification du cours de la Meuse à Cheratte ont révélé la présence de piles de pont à Chertal, à sept ou huit mètres du lit du fleuve, à l'endroit même où aboutissait la voie qui relie Chertal à Vivegnis. Les ouvriers, ayant buté leur drague à plusieurs reprises contre ce massif de pierres, renoncèrent à l'exhumer. Les piles sont là encore, sur la rive droite maintenant, enfouies à une dizaine de mètres de profondeur dans le vieux lit comblé. ”

Les travaux de l'autoroute Liège-Visé, qui suit le cours de nouveau rectifié de la Meuse, ont enfoui ces vestiges sous des tonnes de pierres et de béton.

Les vieilles routes

De part et d'autre de la Meuse, voie de transport fluviale, des chemins rejoignent d'anciens villages celtiques, probablement occupés par les Eburons jusqu'en -200 à -150 : Herstal, Vivegnis, Heure le Romain Haccourt, Lixhe, Loen, Eben Emael, Wonck...d'un côté de la Meuse, et Jupille, Fouron, Visé, Meerssen...de l'autre côté.

Endroit de passage routier, halte fluviale, croisement de plusieurs pistes se rencontrant en bord de Meuse, au pied d'un pont... voilà peut-être l'origine de Cheratte, qui pourrait avoir existé avant l'an 700 (Dujardin : Histoire de Cheratte).

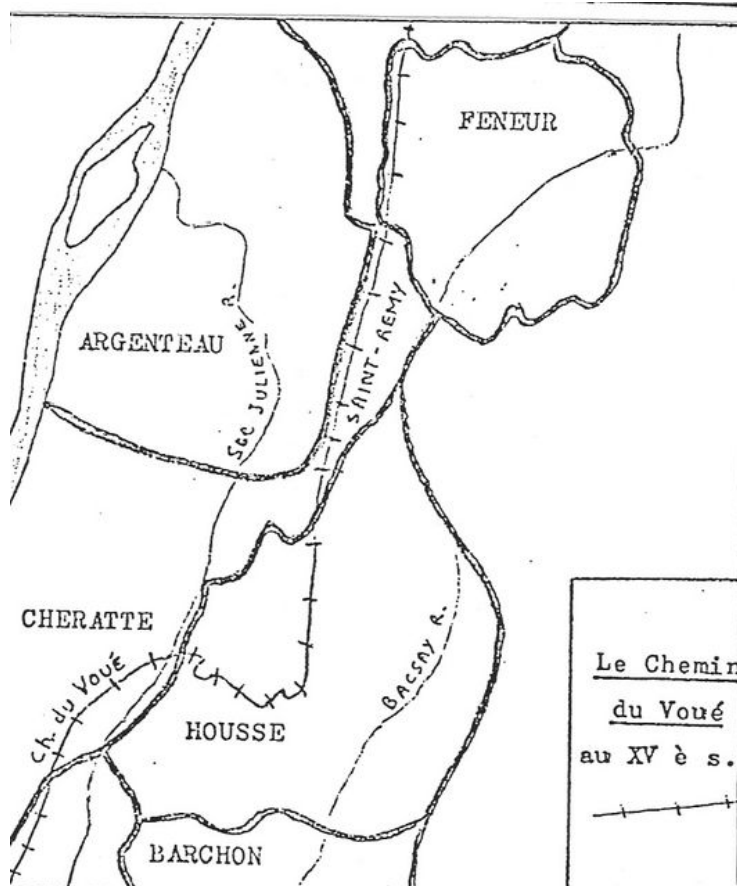
Mais continuons avec Linotte (H.A.B.C) :

“ Ici, la rivière se rapproche fortement du pied de la montagne, resserrant un espace de terrain en forme d'esplanade qui s'élève insensiblement, à l'abri des inondations. A droite s'amorce un chemin en bordure de la colline (rue entre les Maisons ou Entre les Pavées) ; il s'enfonce bientôt dans une gorge profonde, “ Li Vîle Voye ”, pour atteindre Hoignée sur le plateau, qu'elle quitte aussitôt en direction de Housse, où elle vient se souder à une voie antique, le Chemin du Voué, qui court sur les hauteurs, parallèlement à la Meuse.

Sur l'autre rive, s'étend la campagne d'où émerge la petite agglomération de Chertal, assise sur le rivage, face à l'esplanade dont nous venons de parler. Un chemin rectiligne met ce petit hameau en communication avec le village de Vivegnis, où il rencontre à gauche, près de l'église, le chemin qui vient de la hauteur de Pontisse.

Notre chemin de Chertal passe ensuite derrière le chœur de l'église de Vivegnis pour gravir “ Li vî Tchèra ” et déboucher à la crête de la colline, à quelques pas de l'antique donjon d'Oupeye, d'où l'on peut aisément surveiller les abords du pont et la vallée. Sur le plateau se déploie un superbe réseau de voies très anciennes vers la cité de Tongres, vers les coins les plus reculés de la Hesbaye et vers Maestricht, en passant par Caster et Saint-Pierre. ”

La majorité des vestiges découverts, à l'âge des métaux, par exemple(- 1800 à + 100), jalonnent le cours de la Meuse, directement retirés du fleuve ou recueillis sur les berges ou dans les environs immédiats. Un point d'eau a, de tous temps, été un critère essentiel d'implantation humaine. En outre, les relations commerciales impliquent des voies de communication, rôle qu'assume parfaitement un grand axe fluvial comme la Meuse, ainsi que sa vallée.



Le Chemin du Voué au Xve siècle

Ces deux éléments laissent supposer des concentrations démographiques plus élevées. Quelles sont les populations qui ont habité dans nos régions à l'âge des métaux ?

"On peut dire qu'il y a eu persistance des civilisations précédentes, perpétuant leurs traditions et leurs coutumes, s'adaptant simplement et progressivement en contact des nouvelles techniques du métal (Jean-Philippe Marchal et Paul Frébutte , dans Province de Liège, Histoire et Patrimoine : Alambic Bruxelles décembre 1997)".

Y a-t-il eu des habitants à Cheratte aux périodes pré-romaines et un village a-t-il pu accueillir des populations déjà aux temps des huttes et des cabanes gauloises ?

Si nous regardons les emplacements connus de villages de l'âge de la pierre, âge du bronze et même âge du fer, on peut constater que, dans l'état actuel des connaissances, en fonction des emplacements de villages ou de tombes découvertes, l'habitat semble s'être concentré principalement tout au long de la rive gauche de la Meuse et au-delà de celle-ci, de l'autre côté du pont de Visé vers Berneau...

⇒ Les divers auteurs de "Province de Liège Histoire et Patrimoine" nous donnent quelques indications de ces emplacements:

- " Herstal est occupé au Paléolithique (Omaliens -4500) par des agriculteurs. Bien plus tard (Champs d'urnes -750), une civilisation présente, y incinère ses morts et enterre les urnes. A l'époque romaine, Herstal occupe une situation privilégiée au croisement de deux routes importantes, l'une traversant la Meuse à Jupille, l'autre longeant la Meuse vers Maestricht.

- Visé semble avoir été un petit vicus à la fin de l'époque romaine où un pont en bois aurait été construit sur la Meuse, au 5e siècle. Il fut remis sur pied par les carolingiens entre les 8e - 10e siècles.

- Berneau a révélé un puits romain et trois sites gallo-romains ont été fouillés à Dalhem, Berneau et Bombaye.

- Haccourt (Froidmont) montre encore les vestiges d'une villa importante et d'un tumulus d'époque romaine, gérant un grand territoire agricole au sud de la Hesbaye, entre la vallée du Geer et la Meuse."

⇒ Jean Pierre Lensen , archéologue visétois (Visé Vade Mecum 1978 chez Wagelmans Visé) nous signale que "des sites d'habitats ou de présence sont recensés à Haccourt, Lixhe et Lanaye (Omaliens -4500), à Lixhe et Lanaye (Néolithiques à hache polie -3500 à -1500).

Herstal, Vivegnis et Heure le Romain connaissent la période de Hallstatt (-1000 à -450) et le 2e âge du Fer (Eburons) est présent à Haccourt, Heure le Romain, Wonck, Lixhe, Eben Emael, Herstal et Vivegnis."

"Des cimetières à incinération (jusqu'au 3e s.) sont présents à Dalhem et Jupille , les inhumations étant venues plus tard (1er au 4e s.)comme à Jupille, Herstal et Visé. Quelques tumuli sont connus à Herstal, Haccourt, Lixhe et Eben Emael.

Les Mérovingiens (Ve au 8e s.) ont laissé des nécropoles à Herstal, Jupille, Hermalle, Lixhe et Loën."

⇒ L'exposition " Les Mérovingiens et les Carolingiens en Pays de Liège " , réalisée en l'église Saint Servais à Liège en mai juin 1990, nous donne quelques témoignages de ces époques dans notre région :

" A Herstal, deux nécropoles ont été mises à jour aux lieux dits " Sous la Chapelle " et " Pré Wigier " . Ces tombes datent du VIe et VIIe siècles. Les épées et boucliers exhumés indiquent que les défunts faisaient partie d'une aristocratie guerrière. Les objets trouvés dénotent la maîtrise technique des artisans, notamment des forgerons. "

" A Lixhe Loën, un site fut découvert en 1923, non loin du château de Villefagne à Loën. Deux guerriers mérovingiens couchés se trouvaient côte à côte dans la même fosse. Ils étaient accompagnés de deux armes en fer, un sacramaxe et une francisque. "

" A Visé, conservée au Musée des Anciens Arquebusiers, on peut voir une épée, trouvée dans le lit de la Meuse, près du barrage de Monsin, en parfait état. Elle est d'époque mérovingienne. "

De ce côté-ci de la Meuse, Jupille était habité, de même que Visé et Dalhem. Entre les deux, notre colline et le bord de Meuse pourraient avoir été recouverts de forêts, lieux de chasses pour les habitants des villages voisins, forêts que seuls quelques chemins traversaient.

Tant qu'à présent, rien n'a encore été découvert comme trace d'habitat ou de lieu funéraire sur le territoire de Cheratte.

Avec les travaux de l'autoroute, qui ont détruit le centre du vieux Cheratte, on peut se demander si des découvertes restent encore possibles.

Des Possibilités

Cheratte, domaine plus vaste

Coincé entre les vastes et puissantes "villae" gallo-romaines et les domaines mérovingiens et carolingiens qui leur succédèrent, le territoire de notre village de Cheratte a probablement fait partie d'un domaine plus vaste, entité économique et sociale, mais aussi religieuse, dont la trace n'est pas encore définie aujourd'hui avec certitude.

Sur la rive gauche de la Meuse, des villas gallo-romaines ont été découvertes à Herstal, Vivegnis (Vetus Vinetum : vieux vignoble), Pontisse, Hermalle, Haccourt et Visé, ainsi que sur la rive droite, à Bressoux, Jupille, Berneau et Bombaye.

Linotte (H.A.B.C.) nous dit :

“ Chose digne de remarque, la majeure partie habitée de Chertal et qui confinait à la Meuse, était une dépendance du ban de Cheratte ; d'autre part, les deux domaines de Herstal et Hermalle faisaient leur jonction dans le voisinage immédiat du passage d'eau, comme si chacun voulait profiter de cet avantage.

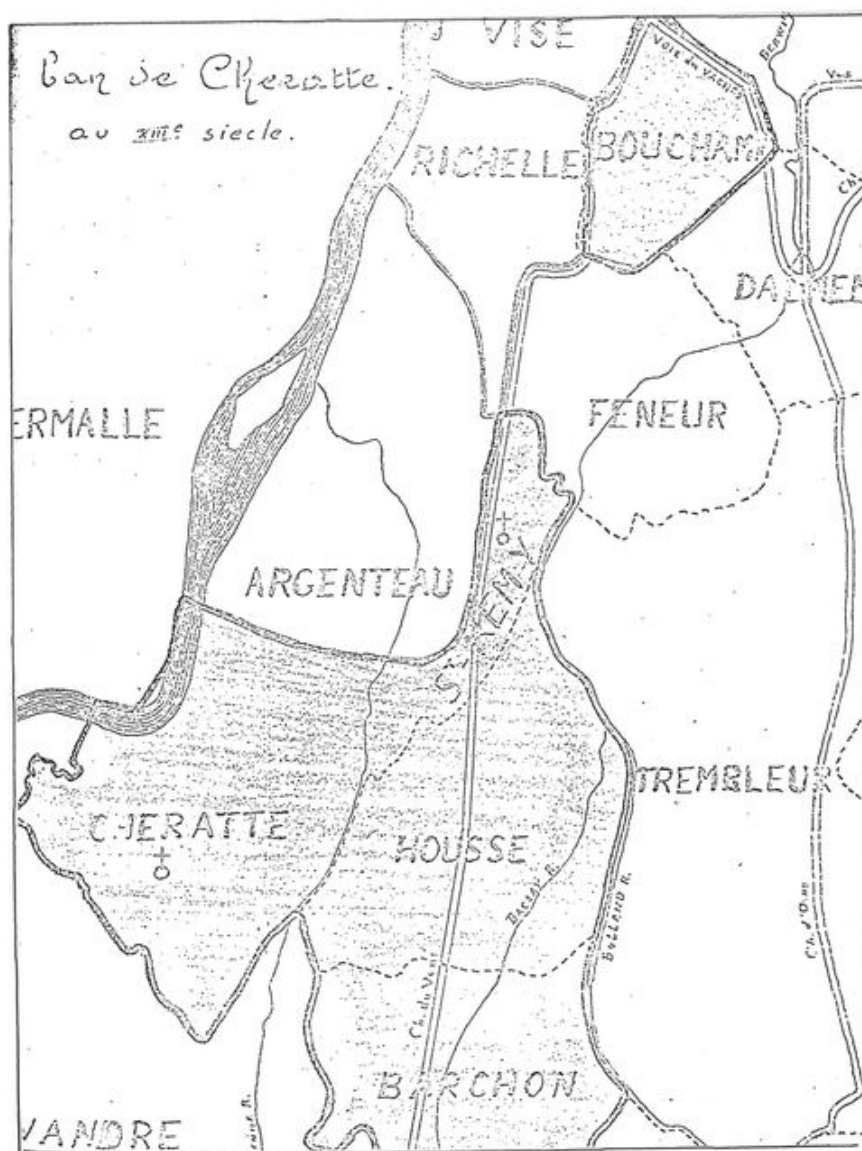
La démolition du pont de Chertal, ordonnée par Pepin le Bref, comme le veulent les Chroniques, amena un profond bouleversement dans les communications entre les régions situées sur la rive gauche de la Meuse et celles de la rive droite. Les autorités responsables ne restèrent pas indifférentes à cet état de choses : elles établirent un passage d'eau qui a subsisté jusqu'à la rectification du cours de la Meuse en 1935? Il a dû succéder au pont romain, continuant ainsi de servir de trait d'union entre Cheratte et Chertal.

Cet étranglement du domaine de Cheratte à Chertal par les domaines de Herstal et Hermalle, qui s'étendent par ailleurs largement sur les deux rives de la Meuse, nous paraît plein de signification.

Ne faut-il pas y voir un indice de la préexistence du pont ou du passage d'eau de Cheratte ? La création ou la délimitation des trois domaines de Cheratte, Herstal et Hermalle a dû tenir compte d'une situation préexistante, sinon ce pont ou ce passage d'eau serait resté attaché à l'un de ces deux domaines (Herstal ou Hermalle), qui de plus, aurait eu une tête de pont sur la rive droite, s'enfonçant en coin dans le domaine de Cheratte?

On ne voit pas quelle raison majeure Cheratte aurait eu d'établir ce pont ou ce passage d'eau, puisque, sur la rive droite, son district dans la vallée était de faible étendue. De plus, il serait difficile de s'expliquer une possession par Cheratte, sur la rive gauche, d'un espace aussi restreint que le petit Chertal, et cela, antérieurement à la création d'un pont ou passage d'eau, ce qui reviendrait à dire que l'attribution de Chertal à Cheratte se serait faite au détriment de l'un des deux grands domaines voisins.

Si ce pont ou passage d'eau est préexistant, on peut se demander pourquoi, lors de la constitution des deux domaines de Herstal et Hermalle, l'un d'eux n'a pas cherché à se l'annexer. Ne peut-on tirer de là la conclusion que le domaine de Cheratte est préexistant aux deux autres, et même dire que Herstal et Hermalle, dont l'existence est attestée au VIIIe siècle (aux noms germaniques), ou une partie de ceux-ci ne sont que le démembrement d'un vaste domaine, unique, dont Cheratte ou une autre localité (telle que Fouron) aurait été le chef-lieu ? ”



Limites du Ban de Cheratte au XIIIe siècle , d'après Bodson

Julien Maquet (C.M.A.T.M.) :

“ Le fait que les échevins de Cheratte allèrent, jusqu'en 1561, en rencharge à la Haute Cour de Justice de Fouron-le-Comte en matière civile, et que les cas de haute justice relevaient eux aussi de Fouron-le-Comte , démontre l'origine très ancienne de Cheratte, probablement le centre d'un domaine carolingien situé dans le Luigau .

Que les cas de haute justice commis à Cheratte, ceux dont la compétence est exclusivement réservée au tribunal comtal depuis Charlemagne, continuent de relever d'une juridiction sise au siège d'un ancien comté, ceci constitue des indices d'une origine remontant au moins au IXe siècle, d'autant plus que les domaines de Herstal et Hermalle sont voisins de Cheratte ”.

Usages et coutumes

Les anciennes "Coutumes" reprises dans les "Records" de Cheratte, montrent des usages et coutumes provenant des lois des Francs Ripuaires, rédigées vers 511 - 534 et modifiées entre 628 et 638.

C'est le "Landrecht" .Plusieurs de ces usages seront en vigueur chez nous . L'usage de la "Main-morte" qui accordait au seigneur la propriété des biens d'un homme mort sans héritier mâle, n'a été aboli à Cheratte qu'en 1405 . Plus de détails seront donnés sur ces coutumes dans un prochain chapitre.

Le fait que Cheratte ait vécu sous ces coutumes franques, montre l'ancienneté du village.

Traversé par le fleuve

Un autre indice d'ancienneté est la répartition des terres du village sur les deux berges de la Meuse.

Comme c'est le cas pour les très anciens villages d'Herstal (avec Wandre), de Jupille (avec Coronmeuse) , de Hermalle (avec Argenteau et Richelle) , de Visé (avec Devant Le Pont)... , si Cheratte avait une grande partie de son territoire sur la rive droite de la Meuse, il était aussi présent sur la rive gauche avec Chertal.

Et à Chertal arrivait une route importante qui venait buter sur la Meuse, à l'endroit précisément où se serait trouvé le pont des Tongrois.

Ce pont fut d'ailleurs remplacé jusqu'aux débuts du 20e siècle, par un passage d'eau , ce qui était aussi le cas pour les autres très anciens villages que nous avons cités au paragraphe précédant.

Ce passage d'eau est cité dans une adjudication par Thiry de Bergh, châtelain de Dalhem (1393-1396) du 24.6.1396," ... à Colette le bergeresse, le pontenier Henry y ayant renoncé ..."

En 1350, il y a 3 passages de Meuse entre Liège et Maestricht : un à Herstal, un à Argenteau et un à Visé.

Leurs gardiens sont tous trois à la solde du Duc de Brabant. Celui de Herstal est le plus fréquenté car son gardien ne touche que 2,5 setier de soie, alors que les autres reçoivent le double. Visé avait un pont de bois, enlevé par les grandes eaux en 1408 et dont les circonstances politiques empêchèrent un certain temps le rétablissement.

Au Xe s., seul Maestricht conserve un pont permettant de franchir la Meuse (mentionné dans un diplôme d'Otton III vers 987).

Ceux de Visé, Liège, Huy, Andenne, Namur, Dinand et Ciney seront construits au XIe s., et 1ere moitié du XIIe s. , soit 8 ponts sur 150 km.

Joseph Ruwet (Agriculture et classes rurales au Pays de Herve sous l'ancien régime : Paris 1943 chez Droz) rappelle "*que le ban de Cheratte s'étend sur la rive gauche de la Meuse à Chertal et englobe, sur la rive droite, les communes actuelles de Cheratte, Barchon et une partie de St Remy.*"

Pierre Debouxhtay ,de Cheratte, membre associé de la Société archéo-historique de Visé (Documents inédits relatifs à l'ancien ban de Cheratte : janvier 1925),cite, dans le "Record de la Hauteur de Cheratte du 7.6.1532" , les limites du territoire de Cheratte:
" *...et passant Meuse en rallant vers la hauteur de Vivegnis...*" .

Jean Pierre Lensen indique que "*des chaussées reliaient les grandes cités entre elles. Une première partait de Tongres vers Trèves, en passant la Meuse à Herstal, pour rejoindre ensuite Jupille et partir vers Theux.*

Une autre partait de Liège vers Haccourt et Hermalle, passait la Meuse au pont de Visé, vers Berneau, les Fourons et Aix" (J.P.Lensen op.cit).

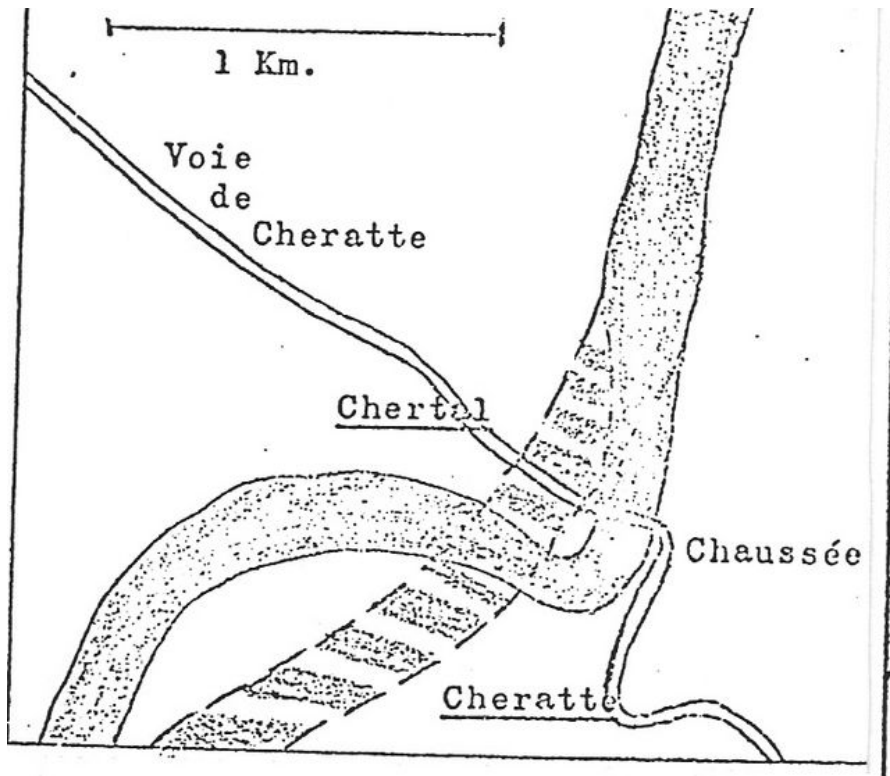
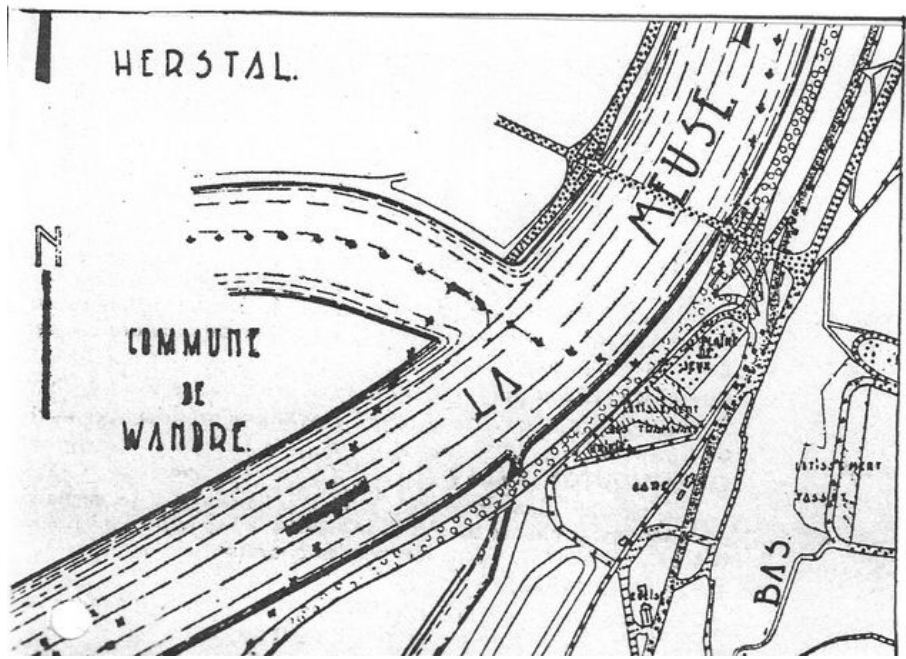
La première de ces voies pourrait être celle du pont des Tongrois. La seconde comporterait l'embranchement de Chertal et rejoindrait ainsi la première pour passer le même pont, plus tard le passage d'eau.

Linotte (H.A.B.C.) conclut ainsi son chapitre sur le pont de Cheratte :

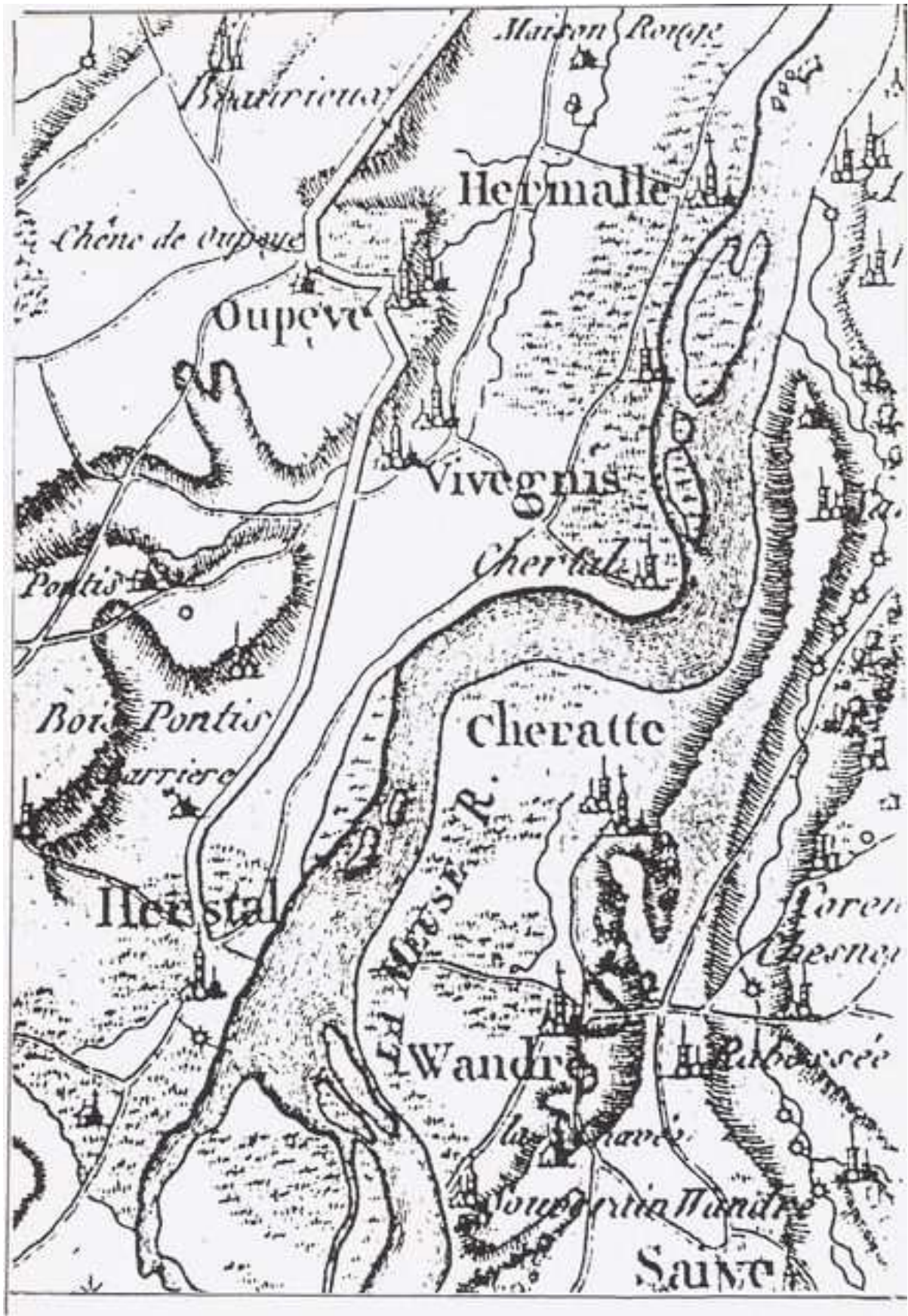
“ C’est sans doute au pont romain que le village de Cheratte doit son origine et son développement. Une fois construit dans ce site exceptionnel du simple point de vue topographique, le pont a relié la voirie des hauteurs de part et d’autre de la vallée, et a fait de Cheratte un lieu de passage, un lieu de rencontre de la voie fluviale et de la route terrestre.

Endroit privilégié pour un gîte d’étape ! Endroit prédestiné pour un village ! La première agglomération s’est établie, non pas sur le bord même du cours d’eau, mais à quelque distance de là, sur une terrasse, véritable point stratégique, où une butte circulaire dégagée visiblement par la main de l’homme, dut servir de redoute, avant de former le promontoire de la première église de Cheratte.

C’est là , dans le voisinage de cet éperon rocheux, la “ vicinitas ” aujourd’hui, le “ Vinâve ”, que se développa le village? ”



Plans de Cheratte et du coude de la Meuse , montrant l'emplacement du Pont romain



Carte du XVIIIe : le coude de la Meuse est bien visible , ainsi que le chemin de Vivegnis vers Chertal , qui aboutissait au Pont romain